

PAR COURRIEL

Québec, le 7 août 2020

Monsieur Daniel Genest  
Directeur de projet  
Ville de Québec  
Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun  
226-825, boulevard Lebourgneuf  
Québec (Québec) G2J 0B9

Objet : Projet de construction d'un Tramway à Québec – Complément de réponses

Monsieur,

La commission d'enquête a pris connaissance de votre document intitulé *Réponses aux questions complémentaires DQ14 reçues le 29 juillet 2020*.

La commission d'enquête constate que plusieurs réponses présentées dans ce document sont incomplètes :

- Question 10, p. 6 :
  - Vous mentionnez que l'information pourra être fournie à la suite de la mise à jour des données d'achalandage, qui serait prévue en octobre 2020. Comme en font foi nos échanges à ce sujet, cette mise à jour est plutôt attendue le 31 août à 12h (correspondance courriel du 14 juillet dernier).
- Question 25, p. 18 :
  - Veuillez déposer le découpage du projet tel que défini en date du 29 juillet 2020, compte tenu des modifications apportées depuis la date de publication du dossier d'affaires.
- Question 26, p. 18 :
  - Les mises à jour présentées à l'occasion de la première partie d'audience démontrent que, contrairement à votre allégation, « l'information soumise » dans l'annexe 15 du dossier d'affaire n'est plus valable. Veuillez déposer le budget préliminaire du projet en date du 29 juillet 2020.



- Question 28, p. 18 :
  - o Les mises à jour présentées à l'occasion de la première partie d'audience démontrent que, contrairement à votre allégation, « l'information soumise » dans l'annexe 21 du dossier d'affaire n'est plus valable. Veuillez déposer les informations demandées dans leur version à jour en date du 29 juillet 2020.

Vous comprendrez que pour remplir son mandat, il est nécessaire que la commission d'enquête ait accès à l'information qu'elle juge pertinente à ses travaux. Vous comprendrez également que la commission doit obtenir les informations demandées le plus rapidement possible considérant les courts délais qui lui sont impartis par la loi afin de compléter son mandat.

La commission d'enquête réitère donc sa demande afin que les informations incomplètes mentionnées ci-haut lui soit communiquées d'ici le **11 aout à 14 h**.

La commission souhaite pouvoir compter sur votre entière collaboration afin qu'elle n'ait pas à se prévaloir de ses autres pouvoirs en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Corinne Gendron  
Présidente de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement